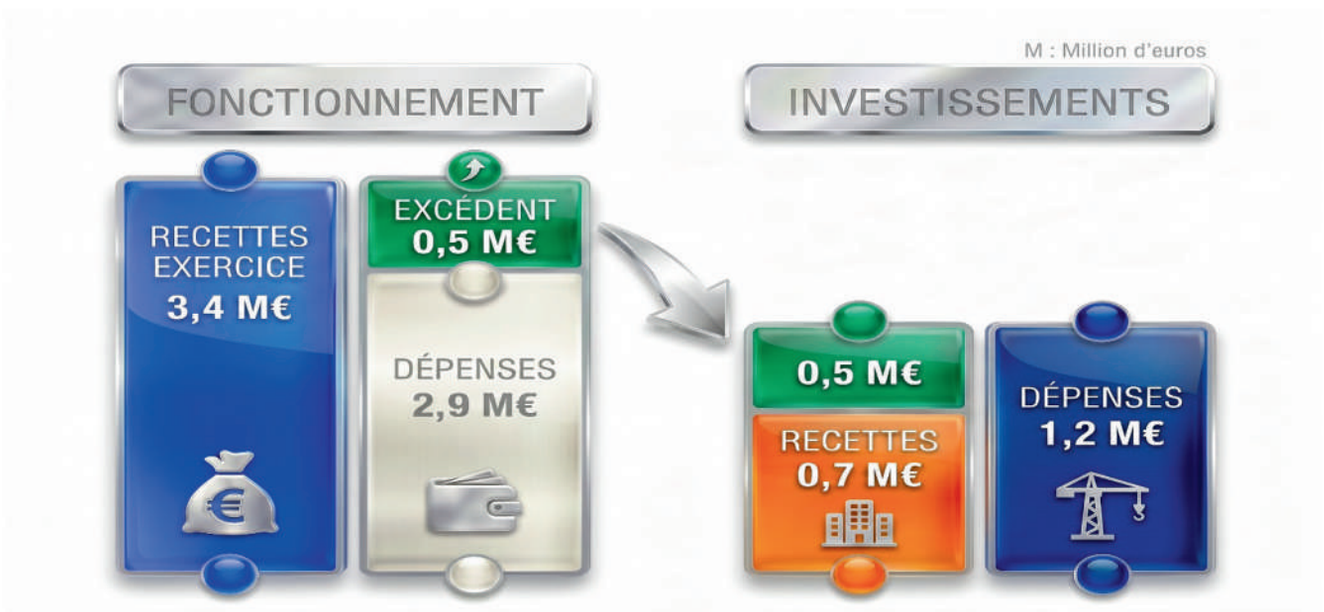
LE BUDGET COMMUNAL

Compte financier 2025

C'est l'argent utilisé chaque année pour assurer les services du quotidien, entretenir les équipements et investir pour améliorer le cadre de vie des habitants.



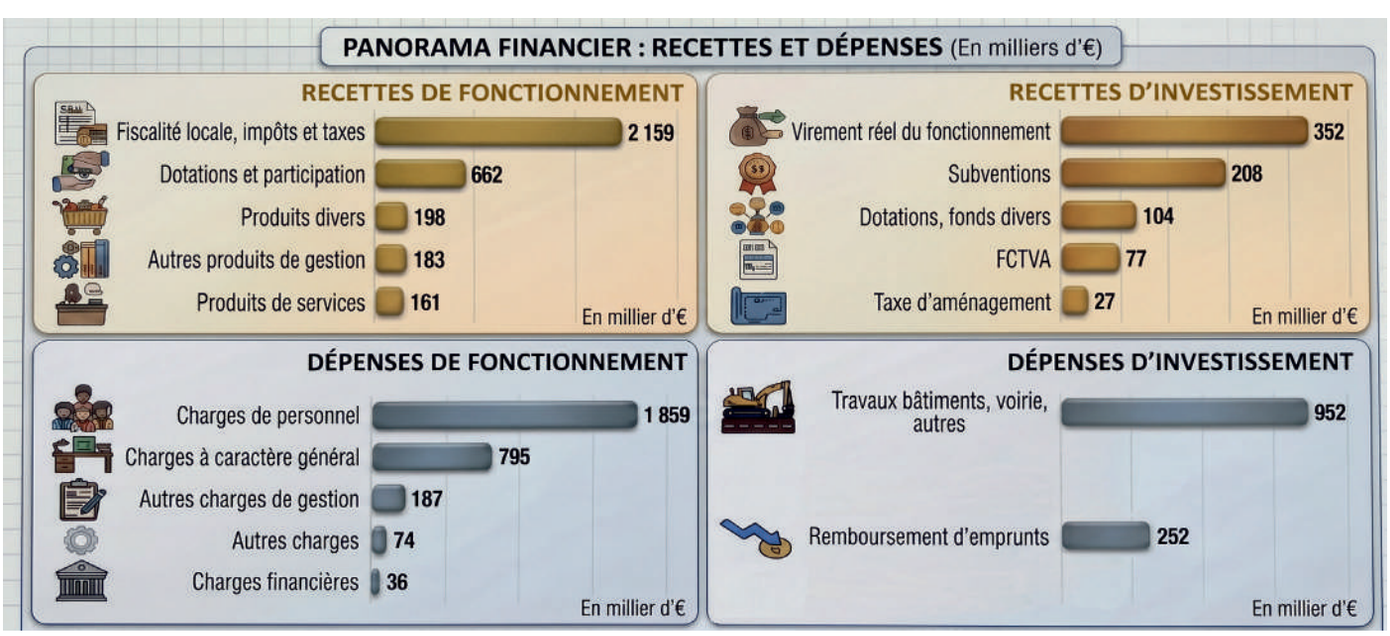
Section Fonctionnement

Les impôts et taxes collectés par la commune alimentent le plus fortement les recettes. Deux postes composent l'essentiel des dépenses : les charges de personnel (63 %) et l'ensemble des charges à caractère général (27 %).

64%

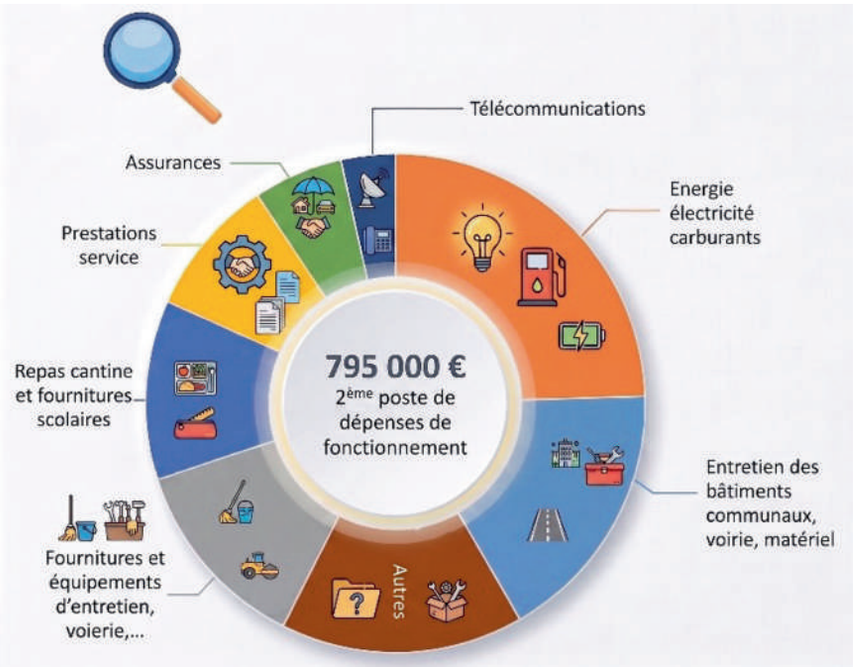
Section Investissement

36 % des investissements sont financés par des subventions, des dotations et fonds divers et 41 % par des réserves cumulées sur le budget fonctionnement. En 2025, aucun prêt bancaire n'a été contracté ; le remboursement d'emprunt en dépenses correspond aux emprunts en cours.



En savoir plus sur les dépenses de fonctionnement 2025 : 2,9 millions d'euros

LES DÉPENSES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 27 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement d'une commune, hors personnel :

- Achats et consommations courantes (énergie, électricité, carburant, eau, petits équipements et fournitures),
- Services extérieurs (entretien et maintenance des bâtiments, voiries, équipements publics, assurances, locations matériel),
- Prestations de service,
- Dépenses liées aux activités municipales (repas école, communication, organisation d'évènements),
- Frais de gestion (télécommunications, affranchissement).

LES DÉPENSES DE PERSONNEL (64 %)

Premier poste des dépenses de fonctionnement (1,9 million d'euros), elles comprennent les rémunérations des personnels titulaires (53,5 %) et non titulaires (9 %) pour lesquels la commune verse des cotisations URSSAF (10 %). Le versement aux caisses de retraite représente 15 % du poste et les assurances du personnel, 5,5 %.

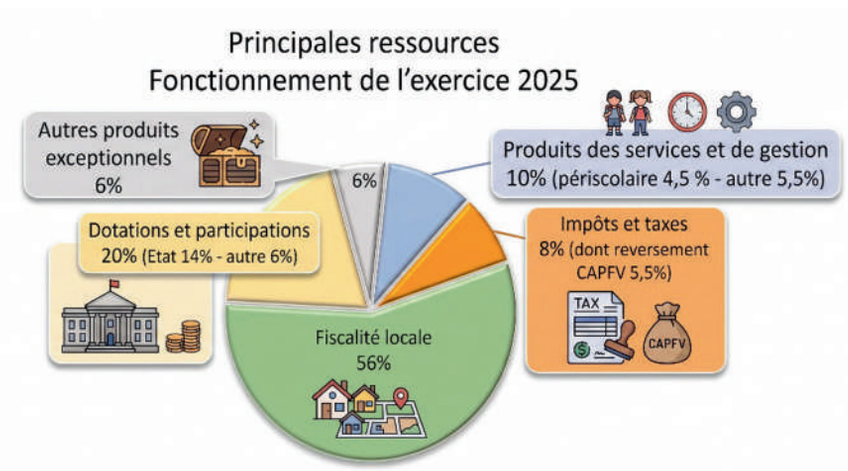
Les recettes de fonctionnement 2025 : 3,4 millions d'euros

Les impôts locaux et taxes (2,16 millions d'euros) couvrent 75 % des dépenses de fonctionnement

Les dotations de l'Etat (456 000 €, soit 14 %) comprennent, outre la dotation forfaitaire, les dotations de solidarité et de péréquation versées en fonction des ressources de la commune ainsi qu'une compensation de la taxe d'habitation.

La communauté d'agglomération Foix Varilhes verse une compensation figée liée au transfert de la recette de la Taxe professionnelle de la Commune à la communauté d'agglomération en 2002 (5,5 %), ainsi que la compensation à un prélèvement sur les dotations de l'Etat pour l'aide sociale (3 %).

La catégorie « autres produits » (14 %) relève notamment des revenus des immeubles communaux et des services périscolaires.



Les recettes de l'exercice 2025 au titre de la section fonctionnement (3,4 millions d'euros) sont alimentées par la fiscalité directe à hauteur de 56 %.

0% **En 2026, aucune augmentation de la part communale de la taxe foncière sur le bâti et non bâti.**

0% **En 2026, aucune augmentation des tarifs des services municipaux pour les familles.**

ZOOM sur le budget 2025 des écoles et du périscolaire



L'ÉDUCATION EST UNE PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ.

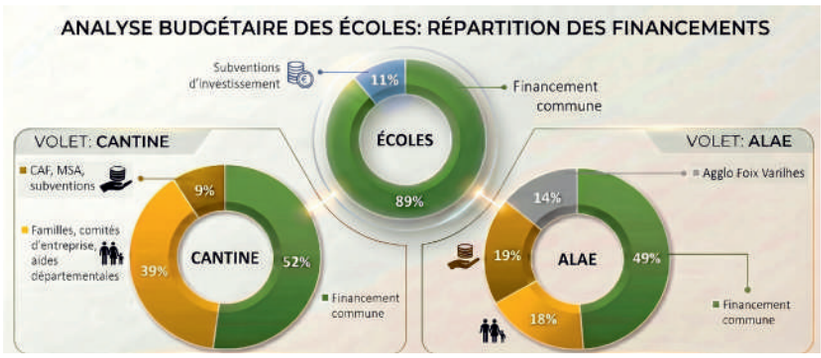
Accueillir les 239 enfants de la commune dans les meilleures conditions et favoriser leur réussite constitue un engagement fort du Conseil municipal. Cet engagement se traduit par un soutien financier important : la commune finance **89,5 % des dépenses des écoles hors enseignement et 50 % des coûts du périscolaire,** afin d'offrir un service de qualité aux enfants et aux familles.

Dépenses 2025 :
510 000 € pour les écoles dont 53 % en fonctionnement et 47 % en investissement.









LE PÉRISCOLAIRE, CANTINE ET ALAE

Coût du périscolaire : 482 000 € dont 74 % rémunère le personnel qui s'occupe des enfants à l'ALAE du matin et du soir, le mercredi et lors de la pause méridienne à la cantine.

FOCUS

1907€ coût d'un élève financé par la commune

13,4€ coût de la cantine pour un enfant par jour

6,9€ part de la commune dans le prix de repas

4€ à 5,50€ prix du repas pour les familles de la commune

50€ par élève versée pour la rentrée scolaire

1640€ participation de la commune à la classe découverte 2026